

21664604
PV/JF/

COMMUNE DE CALACUCCIA HAUTE-CORSE

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 15 février 2021

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Concernant **Madame Pierrette Marie Francine ORDIONI, née à TUNIS (Tunisie), le 6 juin 1930 demeurant à DOMENE (38420) 3 résidence Gresivaudan, veuve de Monsieur Gérard René VIAL.**

Propriétaire à titre de bien propre des biens ci-après désignés :

A CALACUCCIA 20224

Des parcelles de terre B 395 de 6237 m², B 396 de 1553 m², B 577 de 7400m², B 671 de 11181m², A 266 de 15440 m², B 522 de 2130 m², B 523 de 26240 m², D 170 de 437 m², D 371 de 108 m²

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire